

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUICHE

**Séance du 25 septembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 19 septembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Étaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Philippe PÉCASTAINGS, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Céline LAFITTE, Delphine LESCATEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusés représentés : MM. Pierre DIBON, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET et Raymond POUYANNÉ ont donné respectivement pouvoir à Mmes Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, M. Jean Yves BUSSIRON et Mme Jacqueline BAREIGTS.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

**Objet** : **Réforme du réseau du Trésor Public**

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet de géographie revisitée présenté par la Direction Locale de la DGFIP des Pyrénées Atlantiques visant à court et moyen terme à faire disparaître 16 Trésoreries au profit de Services de Gestion Comptable (SGC) à horizon 2022,

Considérant qu'il s'agit en réalité d'un plan méthodique de destruction du réseau territorial des Finances Publiques,

Considérant qu'en 2019, l'administration des Finances, en 20 ans, aura perdu 35 000 emplois, qu'il est prévu d'ici la fin du quinquennat 5 775 suppressions supplémentaires aux Finances supportées en grande partie par la DGFIP,

Considérant que les démarches par internet laissent de côté tout un pan «fragilisé» de la population, que le numérique ne se décrète pas, mais s'accompagne,

Considérant qu'avec la politique du «zéro cash» (art. 63 Loi de Finances 2019) l'État a donc franchi le pas et choisi de privatiser les encaissements en numéraire en les confiant à un prestataire externe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, en l'occurrence les buralistes pour les usagers ; que cela engendre des problèmes de confidentialité,

Considérant que le Comptable de la Trésorerie doit rester l'interlocuteur privilégié des Mairies puisqu'il reste le «contrôleur» et le «payeur»,

Considérant qu'à terme les SGC risquent d'être transformés en agences comptables à la charge des collectivités,

Considérant que l'accueil de proximité «survenu» aux élus et usagers n'est qu'une coquille vide, la Direction Locale de la DDFIP étant dans l'incapacité d'en quantifier les moyens humains ainsi que de déterminer la fréquence et les amplitudes d'ouverture de ces services,

Considérant le danger que ces réformes feront peser sur le service public de proximité, garant de l'égalité de traitement des citoyens devant l'impôt,

Considérant que cette réforme ne fera qu'accroître les inégalités dans les territoires ruraux en considérant leurs habitants comme des citoyens de «seconde zone»,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention,

**SE PRONONCE** contre la mise en place d'agences comptables et contre le projet de géographie revisitée dans les Pyrénées-Atlantiques ;

**EXIGE** le maintien de la Trésorerie d'ANGLET, du Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises de BAYONNE-ANGLET, ainsi que la plénitude de leurs compétences.

Fait et délibéré à GUICHE, le 25 septembre 2019

Le Maire – Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le .....  
Affiché le **-2 OCT. 2019** .....

